

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019.

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt- mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Présents : M. DUFOUR Thierry, MME CONDOMINES MAUREL Nadine, M. KROL Alfred, MME NOUVEL Nathalie, M. JARLAN Alain, MME MELET Christine, M. De LAGARDE Vincent, M. ROYER Jacques, M. DEBEAULIEU Philippe, M. ANTOINE Gérard, M. AUDOUARD Lilian (Procuration de M. MILAN Philippe), M. CACERES Philippe, M. CLERC Laurent, MME COBOURG Monique (Procuration de M. GOZE Emile), MME DUPLÉ Martine, M. GARCIA Jean-Marie (Procuration de MME CHEVALIER SEXTON Florence), M. GAYRARD Alain, MME MALAQUIN Hélène, MME MEDALLE Geneviève, M. RIGAL Jean-Marc (Procuration de MME FRANQUES Joëlle), MME SOURD Mireille, MME TAMBORINI Christine, M. TROUCHES Michel (Procuration de M. JOUANY Claude), MME VERGNES Brigitte.

Absents excusés : MME CHEVALIER SEXTON Florence, (Procuration à M. GARCIA Jean-Marie), MME FRANQUES Joëlle (Procuration à M. RIGAL Jean-Marc), M. GOZE Emile (Procuration à MME COBOURG Monique), M. HEIM Philippe, MME JEANSON Claude, M. JOUANY Claude (Procuration à M. TROUCHES Michel), M. MILAN Philippe (Procuration à M. AUDOUARD Lilian).

Secrétaire : MME MALAQUIN Hélène.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.
2. Vote des comptes administratifs 2018.
3. Adoption des comptes de gestion exercice 2018.
4. Clôture du budget annexe « Lotissement Garban Nord »
5. Budget commune exercice 2019 – affectation des résultats.
6. Budget photovoltaïque exercice 2019 – affectation des résultats.
7. Vote des budgets primitifs 2019.
8. Fixation des taux d'imposition 2019.
9. Subventions aux associations 2019.
10. Subvention au CCAS 2019.
11. Subventions aux Puygouzonnais pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.
12. Informations générales :
 - a. Avancée des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.
 - b. Marché de travaux de réhabilitation de l'école maternelle.
 - c. Mise en ligne de l'application ville « Puygouzon »
13. Questions diverses.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, adopte le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2019.

2. Vote des comptes administratifs 2018.

Il est fait lecture des réalisations des sections d'Investissement et de Fonctionnement du Budget Communal et des Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018	Commune de PUYGOUZON - TARN
------------------------------------	-----------------------------------

COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2018	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	1 257 166,16	1 590 745,44	207 413,67	540 992,95	41 010,04	582 002,99
FONCTIONNEMENT	1 730 243,87	2 147 219,21	778 928,61	1 195 903,95	0	1 195 903,95
TOTAL	2 987 410,03	3 737 964,65	986 342,28	1 736 896,90	41 010,04	1 777 906,94

LOTISSEMENT GARBAN NORD

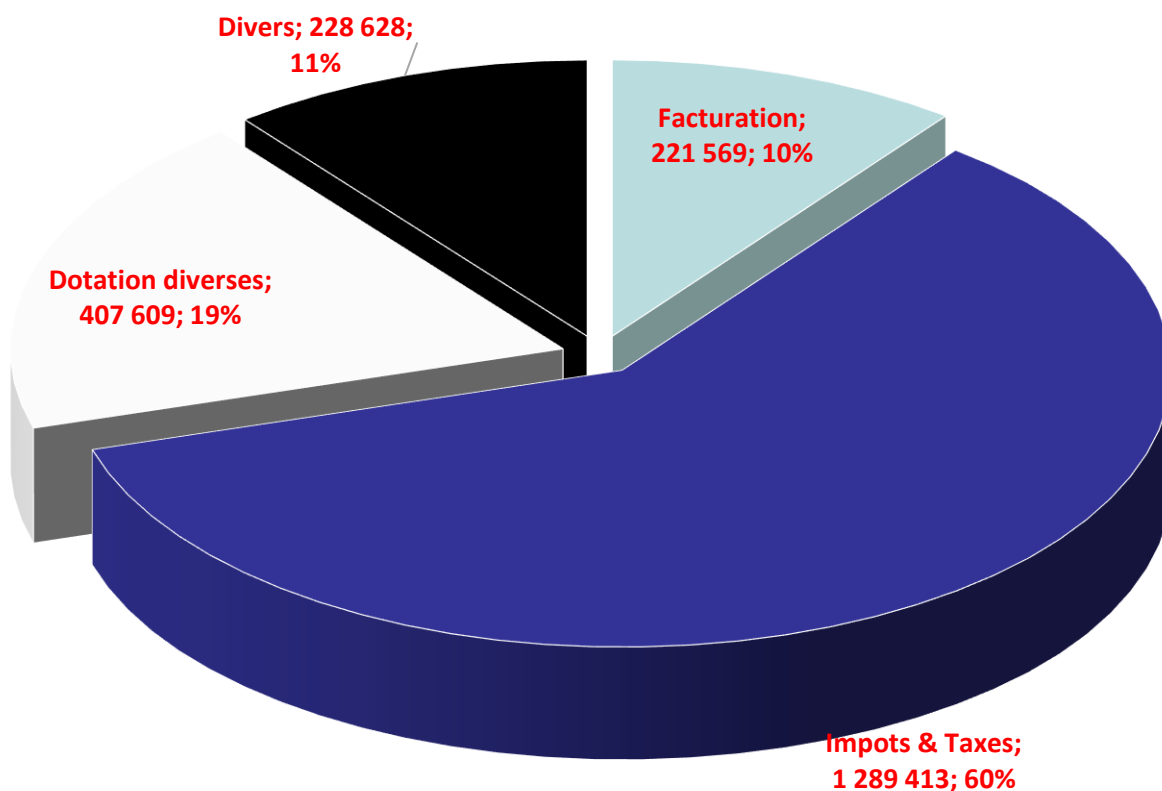
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2018	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	0	32 012,40	-32 012,40	0	0	0
FONCTIONNEMENT	216 118,52	90 314,44	125 804,08	0	0	0
TOTAL	216 118,52	122 326,84	93 791,68	0	0	0

PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

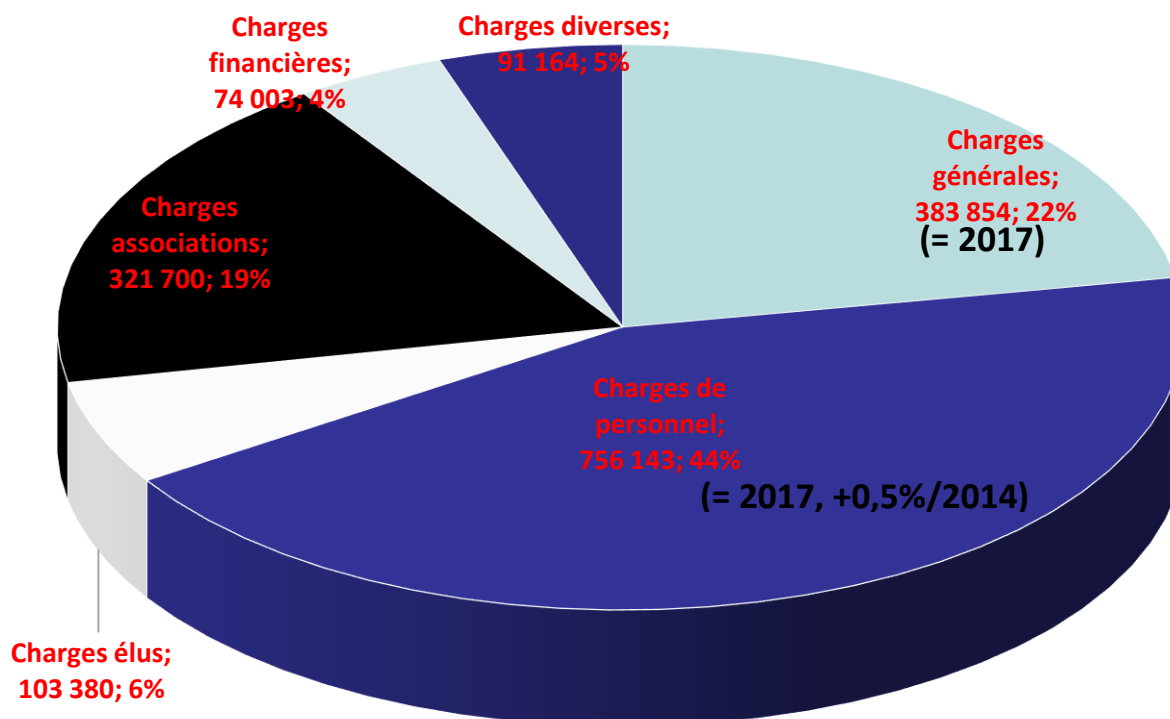
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT ANTERIEUR	RESULTAT CUMULE AU 31/12/2018	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE, RAR compris
INVESTISSEMENT	53 383,00	43 665,00	301 855,09	292 137,09	0	292 137,09
FONCTIONNEMENT	70 965,40	106 754,65	61 158,74	96 947,99	0	96 947,99
TOTAL	124 348,40	150 419,65	363 013,83	389 085,08	0	389 085,08

M. De Lagarde, adjoint aux finances, présente la répartition des dépenses et des recettes du compte administratif du budget général à travers les camemberts ci-dessous :

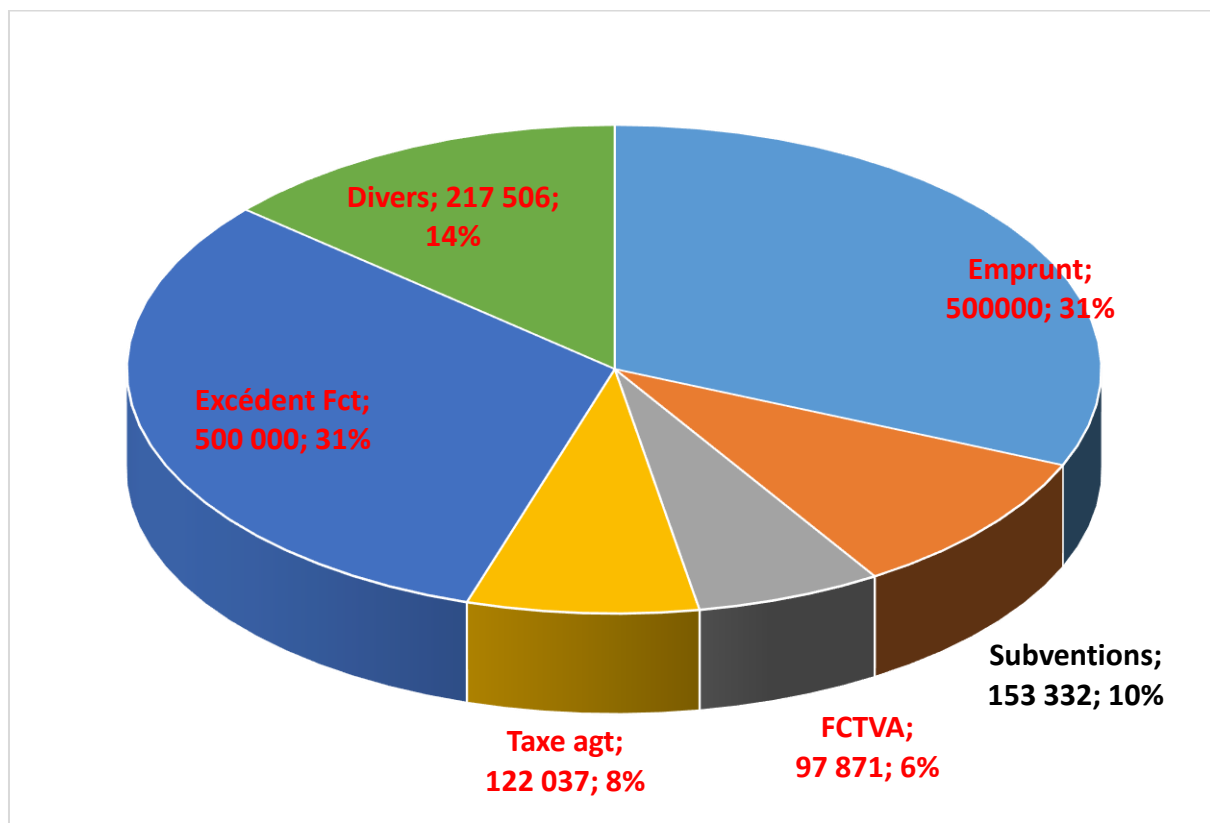
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 147 219,21 €



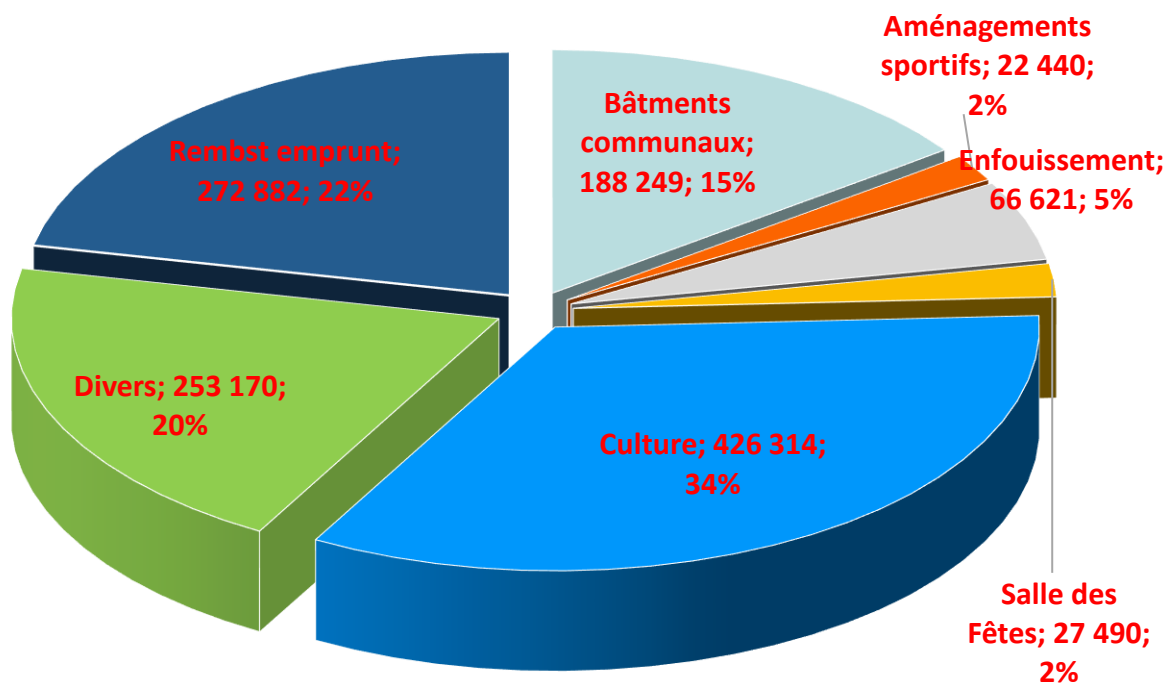
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 730 243,87 € (+1,5%/2017)



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 590 745,44 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 257 166,16 €



Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, **VOTE, à l'unanimité**, les Comptes Administratifs 2018 pour le Budget Communal et les Budgets Annexes (Lotissement Garban Nord et Production d'énergie photovoltaïque).

3. Adoption des comptes de gestion exercice 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les Comptes de Gestion établis par le Trésorier sont conformes aux Comptes Administratifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ADOPTÉ** les Comptes de Gestion de l'Exercice 2018 suivants :

Budgets : Commune,
Lotissement Garban Nord,
Production d'énergie photovoltaïque.

4. Clôture du budget annexe « Lotissement Garban Nord ».

- **CONSIDÉRANT** que tous les terrains du Lotissement Garban Nord ont été vendus ;
- **CONSIDÉRANT** que toutes les formalités de déclaration, de paiement ou de versement de TVA auprès du Service des Impôts des Entreprises d'Albi ont été accomplies ;
- **VU** la balance du budget Lotissement Garban Nord établie par la Trésorerie ;

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de :

- **CLÔTURER** définitivement le Budget Lotissement Garban Nord, budget annexe au budget principal.

5. Budget commune exercice 2019 – affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2018 :

Résultat de l'exercice :	416 975,34 €
Excédent antérieur :	778 928,61 €
RESULTAT CUMULE :	1 195 903,95 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **DÉCIDE** d'affecter :

- En réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** : **300 000,00 €**
- A la section de **Fonctionnement** au compte **002** : **895 903,95 €**
(Report à nouveau)

6. Budget photovoltaïque exercice 2019 – affectation des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de la **section de fonctionnement** constatés au 31 décembre 2019 :

Résultat de l'exercice :	35 789,25 €
Excédent antérieur :	61 158,74 €
RESULTAT CUMULE :	96 947,99 €

Vu les articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la balance établie par le Comptable de la Collectivité,
Considérant que le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DÉCIDE :**

- De ne rien affecter en réserve en section d'**Investissement** au compte **1068** ;
- Que le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section en intégralité, soit une affectation à la section de **Fonctionnement** en recettes au compte **002** de **96 947,99 €**.

7. Vote des budgets primitifs 2019.

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs 2019 :

- COMMUNE :	
Fonctionnement :	D/R : 2 806 581,70 €
Investissement :	D/R : 2 329 605,99 €
Total du Budget :	5 136 187,69 €

- PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE	
Exploitation :	D/R : 200 330,99 €
Investissement :	D/R : 464 867,65 €
Total du Budget :	665 198,64 €

M. De Lagarde, Adjoint aux finances, présente la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget général 2018 à travers les tableaux suivants :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

	2018 <i>réalisé</i>	2019
Excédent antérieur reporté	778 928	895 904
Facturation	221 569	191 300
Impôts et taxes	1 289 413	1 266 632
Dotations diverses	407 609	399 000
Divers	228 628	53 746
Total recettes de fonctionnement	2 926 147	2 806 582

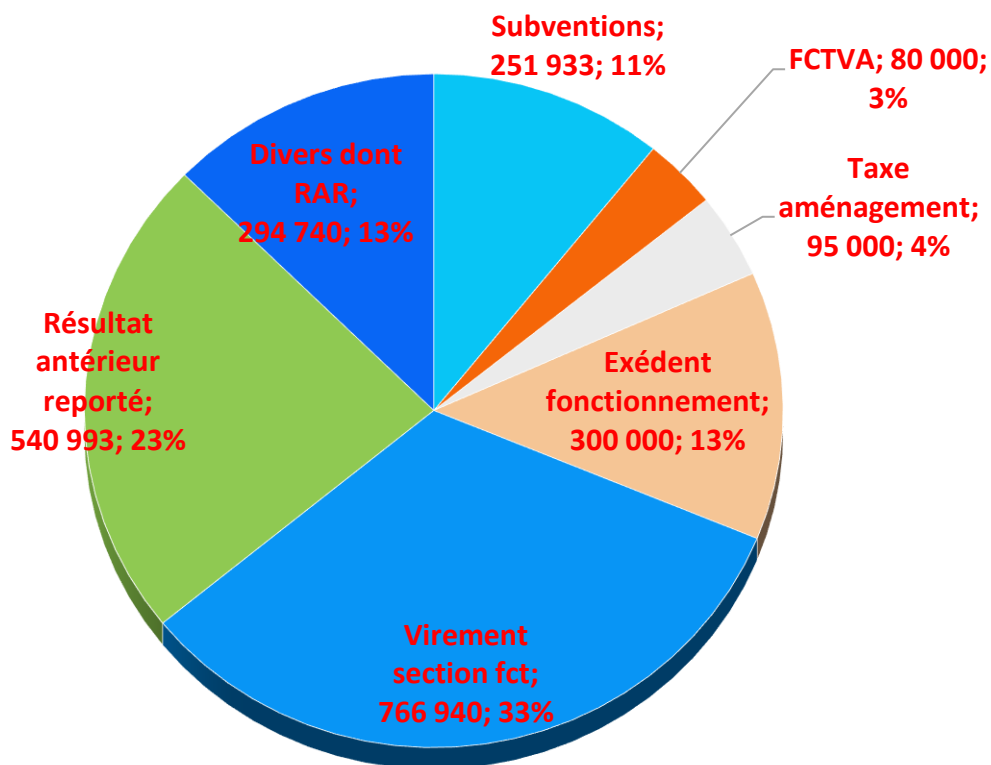
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

	2018 <i>réalisé</i>	2019
Charges générales	383 854	418 995
Charges de personnel	756 143	881 911
Charges élus, contributions et Associations	444 598	466 362
Charges financières	74 003	57 887
Charges diverses Opérations d'ordre	71 646	77 486
Dépenses imprévues		137 000
Virement à la section investissement		766 940
Total charges de fonctionnement	1 730 244	2 806 582

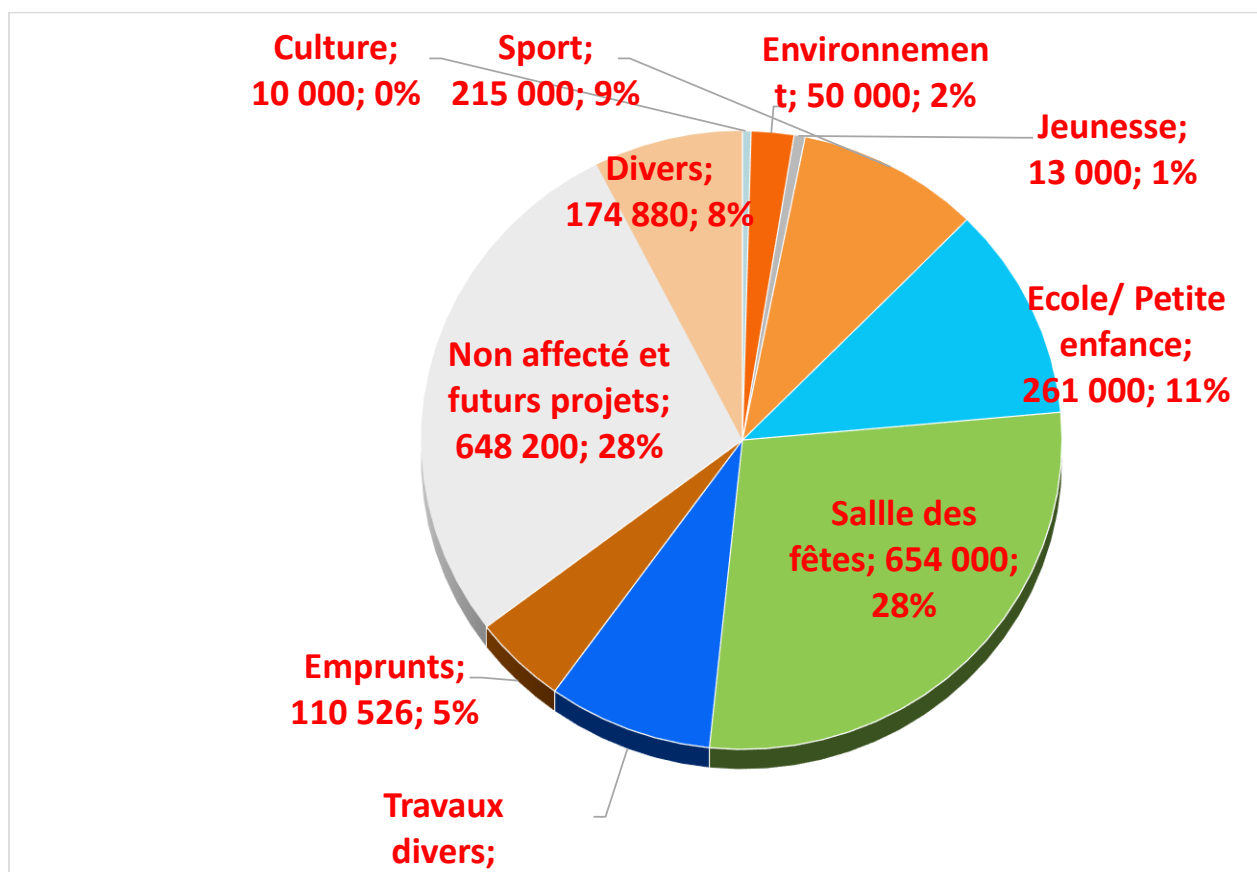
**BP 2018
2 639 328**

M. De Lagarde, Adjoint aux finances, présente la répartition des dépenses et des recettes d'investissement du budget général 2019 à travers les camemberts suivants :

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 = 2 329 606 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 = 2 329 606 €



Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** les Budgets Primitifs 2019 de la Commune et de Production d'Énergie Photovoltaïque.

8. Fixation des taux d'imposition 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE de FIXER** pour 2019 les taux d'imposition comme suit :

-	Taxe d'Habitation	:	9,74 %
-	Taxe Foncière (Bâti)	:	15,99 %
-	Taxe Foncière (Non Bâti)	:	74,75 %

9. Subventions aux associations 2019.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2019
ENFANCE	
Crèche Les Lucioles	78 000 €
Familles Rurales Le Diabolo	156 000 €
TOTAL ENFANCE	234 000 €
CULTURE	
A petits points dans le Tarn	200 €
Arpèges et Trémolos	15 000 €
Talehi	0 €
Club des Aînés	2 300 €
Les Festives	4 700 €
Festivités Scolaires	1 500 €
PULSAR	5 500 €
Scène Nationale	5 000 €
Club 3ème âge	100 €
Festibastide	1 500 €
Association Culture et Patrimoine	200 €
TOTAL CULTURE	36 000 €

SPORT	
Club du chien	500 €
Pétanque	200 €
Football Club Puygouzon	2 000 €
UBAA Badminton	2 500 €
Gymnastique Volontaire	500 €
Puygouzon Volley Club	7 000 €
Puygouzon XV	500 €
Racing club Puygouzon XIII	1 000 €
SCALP Athlétisme	1 200 €
Tennis Puygouzon	2 500 €
Roc'N Bloc	800 €
Api Country	300 €
GV Labastide Dénat	350 €
Société de chasse Prat Viel	200 €
Chasse Diane Labastide	100 €
TOTAL SPORT	19 650 €
TOTAL GÉNÉRAL	289 650 €

10. Subvention au CCAS 2019.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale de Puygouzon une subvention d'un montant de 45 000 € sur le budget communal 2019,
- La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65 article 657362 du budget 2019.

11. Subventions aux Puygouzonnois pour l'acquisition de vélos à assistance électrique.

Afin de favoriser l'usage de véhicules non polluants adaptés à la circulation en milieu urbain et développer la pratique du vélo sur son territoire, la commune de Puygouzon propose d'instaurer un dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Il s'agit d'une subvention fixée à 400 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (25 km/h) neuf homologué, qu'il soit VTT, VTC, urbain, pliant ou cargo.

Sont exclus de cette aide, les vélos électriques à batterie plomb, les Speed (45 km/h) et les trottinettes électriques.

Cette offre s'adresse uniquement aux particuliers majeurs résidant sur le territoire de la commune de Puygouzon :

- dans la limite d'une subvention par foyer,
- dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année en cours.

Le montant total maximum des subventions accordées est de 8 000 € pour l'année 2019. L'offre est nominative et concerne uniquement les vélos achetés entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 décembre 2019 et sans aucune condition de ressources.

Les Puygouzonnais postulant à cette subvention devront suivre la procédure indiquée dans le formulaire « Demande de subvention » et signer la convention avec la Commune (modèles joints).

Mme Mireille Sourd trouve l'idée bonne mais souhaiterait que des conditions de ressources soient prises en compte pour l'attribution des aides.

M. Thierry Dufour répond qu'il ne voulait pas rentrer dans un système de conditions de ressources.

M. Jean-Marie Garcia s'étonne de la méthode d'attribution des aides : « premier arrivé premier servi ».

Il lui paraît plus juste de mettre en place un tirage au sort.

M. Alfred Krol trouve cette idée bonne toutefois la question de la mise en place d'un règlement et d'un jury pour ce tirage au sort n'ayant pas été abordée, l'idée n'est pas retenue.

M. Philippe Debeaulieu souhaite que cette question soit ajournée car il trouve le projet mal ficelé d'une part et trop peu ambitieux d'autre part.

En effet, selon lui, ce projet ne répond pas aux attentes des Puygouzonnais et il se pose même la question de savoir si la question des attentes des Puygouzonnais a été soulevée.

Il lui semble qu'il ne pourra s'adresser qu'aux habitants aisés de la commune et que les foyers à revenus modestes seront une fois de plus écartés.

M. Thierry Dufour répond que les services et lui-même ont longuement travaillé sur ce dossier en cherchant ce qui se pratiquait ailleurs et en prenant exemple sur d'autres villes. Il n'a pas été proposé au conseil municipal au hasard.

Par ailleurs, faisant parti de la commission Mobilité – Habitat – Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A), M. Philippe Debeaulieu s'étonne que ce projet n'ait pas été abordé à cet échelon.

M. Thierry Dufour répond que la C2A tarde à lancer un tel projet et il ne souhaite plus attendre pour le mettre en œuvre sur Puygouzon.

M. Lilian Audouard intervient pour dire que ce projet est une bonne idée. Il est peut-être à parfaire mais il a au moins le mérite d'exister.

Afin de clore les débats, M. Vincent De Lagarde propose que ce projet soit lancé tel qu'il a été présenté à titre expérimental pour 2019 et qu'en fin d'année, un bilan soit fait et, en fonction des résultats et des retours d'expérience, il soit réajusté pour 2020.

Entendu le présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **DÉCIDE** du versement d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique aux Puygouzonnais répondant aux conditions énoncées, selon les modalités précisées ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire, et en cas d'empêchement son suppléant, à signer les conventions attribuant les subventions demandées et tout document afférent.
- DIT que les crédits seront inscrits au BP 2019

VOTES : *Pour* : 24
 Contre : 2 (*M. Jacques Royer et Mme Brigitte Vergnes*)
 Abstention : 3 (*M. Philippe Debaulieu, Mme Nathalie Nouvel et Mme Mireille Sourd*).

12. Informations générales.

a) Avancée des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes

Les travaux ont débuté au mois de février 2019. À ce jour les démolitions sont achevées et les fondations seront coulées dans la semaine.

b) Marché de travaux de réhabilitation de l'école maternelle.

Les travaux débiteront aux vacances de Pâques.

c) Mise en ligne de l'application ville « Puygouzon ».

L'application est en cours de finalisation et sera livrée fin mars 2019.

d) Déménagement du docteur Clément Vaur.

M. Thierry Dufour informe le Conseil Municipal que de nouveaux locaux ont été aménagés au sein de la maison de retraite. Ces travaux ont été réalisés en régie par Alexandre Garcia, agent technique de la maison de retraite.

Ils accueillent aujourd'hui le docteur Clément Vaur qui a ainsi libéré son local situé sous la salle des fêtes.

e) La commune de Puygouzon se veut durable.

M. Thierry Dufour informe le Conseil Municipal que la Commune de Puygouzon se veut commune durable et cela à travers plusieurs petites actions différentes :

- Mme Nathalie Nouvel a fait installer, par le biais du Conseil Municipal Jeunes, des hôtels à insectes. Elle a fait venir l'association « Les Fous du bois » qui a proposé une journée d'animation.
M. Philippe CACERES signale qu'ils sont déjà habités.
- Mme Condomines Maurel signale que le restaurant scolaire s'approvisionne régulièrement chez des producteurs locaux (produits laitiers à Dénat, volailles à Labessière Candeil, lentilles et huile à Villeneuve sur Vère, ...)

Le dernier partenariat en date est en cours de finalisation : il s'agit de se faire livrer le pain une à deux fois par M. Samuel Paulin, paysan boulanger bio sur Puygouzon. Bien entendu, elle signale que la cantine s'approvisionne autant que possible avec des produits bio.

13. Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.